

V.

DÉPÔT

DE CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ.

N^{os} des tableaux :

- I — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1879.
- I bis. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
- II — Répartition des condamnés entrés, suivant les juridictions et la pénalité.
- III — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
- IV — Répartition par département.
- V — Condamnés étrangers.
- VI — Répartition suivant l'âge.
- VII — — — l'état civil.
- VIII — — — la religion.
- IX — Professions exercées avant l'entrée.
- X — Antécédents judiciaires.
- XI — Parts sur le produit du travail.
- XII — État de l'instruction.
- XIII — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
- XIV — État disciplinaire.
- XV — Maladies.
- XVI — Décès.
- XVII — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
- XVIII — Industries exploitées.
- XIX — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
- XX — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
- XXI — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
- XXII — Répartition de la population, au 31 décembre 1879, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.

TABLEAU N° IV. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1879, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE.
1	2	1	2
Ain.....	6	<i>Report...</i>	438
Aisne.....	20	Marne.....	16
Allier.....	7	Marne (Haute-).....	3
Alpes (Basses-).....	1	Mayenne.....	6
Alpes (Hautes-).....	1	Meurthe-et-Moselle.....	3
Alpes-Maritimes.....	17	Meuse.....	5
Ardèche.....	5	Morbihan.....	7
Ardennes.....	5	Nièvre.....	2
Ariège.....	»	Nord.....	99
Aube.....	5	Oise.....	23
Aude.....	7	Orne.....	6
Aveyron.....	4	Pas-de-Calais.....	14
Bouches-du-Rhône.....	23	Puy-de-Dôme.....	11
Calvados.....	30	Pyrénées (Basses-).....	6
Cantal.....	3	Pyrénées (Hautes-).....	3
Charente.....	10	Pyrénées-Orientales.....	4
Charente-Inférieure.....	5	Rhin (Haut-).....	»
Cher.....	6	Rhin (Bas-).....	»
Corrèze.....	2	Rhône.....	36
Corse.....	19	Saône (Haute-).....	2
Côte-d'Or.....	3	Saône-et-Loire.....	14
Côtes-du-Nord.....	8	Sarthe.....	6
Creuse.....	3	Savoie.....	7
Dordogne.....	8	Savoie (Haute-).....	5
Doubs.....	10	Seine.....	115
Drôme.....	15	Seine-Inférieure.....	33
Eure.....	13	Seine-et-Marne.....	8
Eure-et-Loir.....	2	Seine-et-Oise.....	14
Finistère.....	10	Sèvres (Deux-).....	4
Gard.....	9	Somme.....	11
Garonne (Haute-).....	8	Tarn.....	5
Gers.....	7	Tarn-et-Garonne.....	21
Gironde.....	30	Var.....	3
Hérault.....	16	Vaucluse.....	3
Ille-et-Vilaine.....	12	Vendée.....	7
Indre.....	1	Vienne.....	7
Indre-et-Loire.....	7	Vienne (Haute-).....	3
Isère.....	15	Vosges.....	3
Jura.....	2	Yonne.....	4
Landes.....	4		
Loir-et-Cher.....	10	Algérie { Département d'Alger.....	13
Loire.....	26	— Constantine.....	8
Loire (Haute-).....	2	— Oran.....	11
Loire-Inférieure.....	16	Colonies françaises.....	1
Loiret.....	4	Tribunaux consulaires dans les	
Lot.....	6	Echelles.....	»
Lot-et-Garonne.....	3	du Levant.....	»
Lozère.....	»	En mer.....	»
Maine-et-Loire.....	4	Principauté de Monaco.....	»
Manche.....	8	Armée du Mexique.....	»
		Armée d'Italie.....	»
		Campagne de France 1870-1871.....	»
<i>A reporter.....</i>	438		
		TOTAL.....	96

TABLEAU N° V. — Répartition par nationalité, des étrangers entrés pendant l'année 1879.

DÉSIGNATION DE LA NATIONALITÉ DES CONDAMNÉS.	TOTAL.
1	2
Angleterre.....	1
Autriche.....	»
Belgique.....	15
Danemarck.....	»
Espagne.....	13
États Allemands.....	23
États-Unis d'Amérique.....	»
Grèce.....	1
Italie.....	40
Maroc.....	»
Mexique.....	»
Pays-Bas.....	»
Portugal.....	»
République d'Andore.....	»
Russie.....	»
Suède et Norvège.....	»
Suisse.....	3
Autres pays d'Europe.....	»
Tunisie.....	»
Turquie.....	»
Autres pays du monde.....	»
TOTAL.....	96

TABLEAU N° VI. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1879, suivant l'âge.

De 16 à 20 ans.	21 à 25 ans.	De 26 à 30 ans.	De 31 à 40 ans.	41 à 50 ans.	De 51 à 60 ans.	Total.
1	2	3	4	5	6	7
119	196	161	242	137	62	917

TABLEAU N° VII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1879, suivant l'état civil.

CÉLIBATAIRES ET VEUFs		MARIÉS		Total.
sans enfants.	ayant des enfants.	avec enfants.	sans enfants.	
1	2	3	4	5
443	37	271	166	917

TABLEAU N° VIII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1879, suivant la religion.

Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	Ayant déclaré n'appartenir à aucun culte.	Total.
1	2	3	4	5	6
889	22	3	1	2	917

TABEAU N° IX. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1879, suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement.

MÉTIER ET PROFESSIONS.	Total par profession.
§ 1 Propriétaires, rentiers.....	10
§ 2 PROFESIONS LIBÉRALES Agents d'affaires, d'assurance, de remplacement, Interprètes, Ecrivains publics.....	1
Avocats, Officiers ministériels, Clercs.....	4
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques.....	4
Dentistes, Herboristes, Chimistes.....	2
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modelleurs.....	2
Ecclesiastiques, Religieux.....	5
Étudiants.....	2
Hommes de lettres.....	2
Instituteurs, Professeurs.....	5
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires.....	2
§ 3 Employés des services publics.....	8
Employés de commerce, d'industrie ou de fabrique.....	19
§ 4 COMMERÇANTS, FABRICANTS Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs.....	6
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers.....	4
Manufacturiers.....	3
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises, Banquiers.....	15
§ 5 PROFESIONS ALIMENTAIRES Boulangers, Pâtisseries, Vermicelliers, Meuniers.....	6
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs.....	14
§ 6 OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES Blanchisseurs, Repasseurs.....	4
Bonnetiers, Passementiers, Tullistes, Dentellistes, Gantiers, Fleuristes.....	4
Boutonniers, Peigniers.....	5
Brossiers, Vanniers, Rempailleurs de chaises.....	8
Chapeliers, Casquettiers.....	2
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs.....	34
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers, Papetiers.....	4
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs de cartes.....	6
Selliers, Bourrelliers.....	5
Tailleurs.....	13
Tanneurs.....	4
Tisseurs, Fileurs, Apprêteurs sur étoffes, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints, Peigneurs.....	21
Typographes, Lithographes, Graveurs.....	2
Verriers.....	2
§ 7 INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER Bijoutiers, Argenteurs, Ciseleurs, Doreurs, Emailleurs, Horlogers.....	10
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Tuiliers, Chauffourniers.....	21
Charpentiers, Scieurs de long.....	13
Forgerons, Serruriers, Maréchaux ferrants, Chauffeurs, Mécaniciens, Plombiers, Zingueurs, Tourneurs en fer, Tréfileurs Cloutiers, Taillandiers, Tailleurs de limes, Chaudronniers, Armuriers.....	53
Maçons, Tailleurs de pierres, Pavés, Plâtriers, Plafonneurs, Fumistes.....	37
Mécaniciens, Ebénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois, Charrons, Carrossiers, Tonneliers, Sabotiers, Layetiers, Cercliers, Bouchonniers Peintres en bâtiments, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvres.....	56
§ 8 PROFESIONS AGRICOLES, JOURNALIERS, ETC. Bateliers, Marins, Pêcheurs.....	19
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers.....	1
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails.....	1
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Cochers, Conducteurs de diligences, Postillons, Rouliers, Voituriers, Palefreniers.....	3
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Jardiniers, Pépiniéristes, Laboureurs, Métayers, Vignerons, Domestiques de ferme.....	33
Domestiques de ville, Portiers.....	126
Equarisseurs, Vidangeurs, Fossoyeurs.....	44
Journaliers, Manœuvres, Terrassiers.....	2
§ 9 PROFESIONS NOMADES Colporteurs, Marchands ambulants, Revendeurs, Brocanteurs.....	202
Rémouleurs, Étameurs, Raccordeurs, Ramoneurs.....	26
Saltimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants.....	2
§ 10 Militaires et marins.....	28
§ 11 Vagabonds, Mendians.....	2
§ 12 A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions.....	47
TOTAL.....	917

TABEAU N° X. — État par catégorie pénale des récidivistes, d'après le nombre des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre des individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des condamnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes détenus dans des colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.

AYANT SUBI DES CONDAMNATIONS ENTRAÎNANT LA PEINE DE LA RÉCIDIVE.						NOMBRE DES CONDAMNÉS QUI SANS SE TROUVER PLACÉS SOUS L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 57, 58 ET 59 DU CODE PÉNAL CONCERNANT LA RÉCIDIVE.					TOTAL.
Une.	Deux.	Trois.	Quatre.	Plus de quatre.	TOTAL.	ont subi, antérieurement, des condamnations d'un an et au-dessous.			TOTAL des colonnes 7 à 9.	ont été détenus dans des établissements ou quartiers d'éduc. corrél.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	Une. 7	Deux. 8	Trois et plus. 9	10	11	12
139	94	71	37	24	365	97	51	35	183	56	604

TABEAU N° XI. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1879, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CONDAMNÉS RECEVANT						TOTAL.
1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7
1	2	3	4	5	6	
164	201	552	»	»	»	917

TABEAU N° XII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1879, sous le rapport de l'instruction.

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT.						TOTAL.
Illétrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	7
1	2	3	4	5	6	
286	17	313	239	53	9	917

TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs aux

Remise entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION SUR LA PEINE.			
	des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonnement.	TOTAL.	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans.	de cinq ans et plus.
	1	2	3	4	5	6	7	8
»	1	20	»	21	»	»	»	5

TABLEAU N° XIV. — Renseignements

PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX PENDANT LA CAPTIVITÉ					NATURE DES INFRACTIONS.													PUNITIONS	
Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	Total des colonnes 1 à 4.	VOIES DE FAIT													Salle de discipline.	Celle.
					Vois.	Contre le personnel supérieur.	Contre les agents de sûreté ou les contre-maîtres civils.	Envers d'autres détenus.	Rébellion, Mutilerie.	Actes d'immoralité.	Infraction au silence.	Retards de travail.	Paresse, négligence dans le travail.	Usage de tabac.	Jeu, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Total des colonnes 6 à 17.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
»	»	»	»	»	5	»	»	54	12	16	367	4	79	3	14	107	661	148	»

grâces, commutations de peine et récompenses.

TOTAL.	TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE.			RÉCOMPENSES.			NOMBRE des condamnés récompensés
	sur la proposition de l'administration.	sur la demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL.	Dixièmes supplémentaires	Versements permanents.	TOTAL.	
	10	11	12	13	14	15	
5	»	26	26	»	»	»	»

sur l'état disciplinaire.

PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT.										NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS.										ÉVASIONS.		
Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Total des colonnes 19 à 25.	Une fois.	2 fois.	3 fois.	4 fois et plus.	Journées de cellule par punition disciplinaire.	Journées de salle de discipline.	Journées de cellule dans le quartier.	Journées de privations alimentaires	CONSOUMÉS.								
														Retirées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.						
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37						
130	235	»	16	29	572	46	59	60	57	1,320 1351 % des journées de déten- tion 8 j. 394 de durée moyenne	»	»	1,607 1780 % des journées de déten- tion 4 j. 174 de durée moyenne	»	»	»						

TABEAU N° XVII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

NOMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1878.	CAS CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE.		TOTAL.	SORTIES.		RESTE AU 31 DÉCEMBRE 1879.	NOMBRE DE SUICIDES						Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides qui avaient donné antérieu- rement des signes d'alié- nation mentale. 22	
	Aliénés épilep- tiques ou non	Épilep- tiques		Aliénés épilep- tiques ou non.	Libérés, graciés ou décédés		Trans- férés dans des desti- nations légal- es hospi- talières, décédés	Trans- férés dans des éta- blis- sements hospi- talières, décédés	Trans- férés dans des éta- blis- sements hospi- talières, décédés	par suspension ou strangu- lation.	par suspension ou strangu- lation.	par d'autres moyens.		par chute.
1	2	4	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
2	3	5	7	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
3	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
4	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
5	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
6	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
7	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
8	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
9	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
10	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
11	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
12	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
13	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
14	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
15	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
16	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
17	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
18	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
19	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
20	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
21	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22
22	4	5	6	8	10	12	14	15	17	18	19	20	21	22

TABEAU N° XVIII. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1879. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES.	JOURNÉES de travail.	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS PENDANT L'ANNÉE			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1879			Produit net.	Gratifica- tions.	TOTAL des 2 colonnes 9 et 10.	PRODUITS PAR JOURNÉES DE TRAVAIL		
		ouvriers.	apprentis.	total.	ouvriers.	apprentis.	total.				après les tarifs.	Gratifications.	total.
Effilochage de cordes ..	27,439	9	»	89	118	»	118	4,882 52	195 40	5,077 92	0,17 78	0,00 11	0,18 49
Filage d'étoupes.....	2,164	7	»	7	»	»	»	494 97	145 10	640 07	0,22 87	0,00 67	0,29 58
Ménisserie.....	1,891	6	»	6	7	»	7	1,877 »	84 50	1,961 50	0,99 23	0,04 48	1,03 73
Sacs en papier.....	13,725	44	»	44	20	»	20	5,353 71	158 90	5,512 61	0,39 00	0,01 16	0,40 16
Tailleurs.....	2,108	7	»	7	12	»	12	1,609 80	64 90	1,674 70	0,76 36	0,03 08	0,79 44
Vannerie.....	699	2	»	2	»	»	»	343 46	15 »	358 46	0,49 12	0,02 16	0,51 28
Service intérieur éco- nomique.....	10,525	34	»	34	27	»	27	8,804 44	77 05	8,881 49	0,83 65	0,00 73	0,84 38
TOTAUX.....	38,571	190	»	190	184	»	184	25,565 90	740 85	24,106 75	0,39 89	0 01 27	0 41 16

TABLEAU N° XIX. — Répartition des produits

AUX DÉTENUIS				MOYENNE DU PÉCULE PAR JOURNÉE.		AUX
Pécule.	A ajouter pour gratifications et bonis.	A déduire pour dégâts, malfaçons et punitions.	TOTAL NET DU PÉCULE	de détention.	de travail.	Portion à eux attribuée par leur marché.
1	2	3	4	5	6	7
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5,830 33	7 40 85	8 80	6,562 38	0 0748	01 1204	17,538 57

de la main-d'œuvre pendant l'année 1879.

ENTREPRENEURS		AU TRÉSOR					RECETTES
Moyenne des dixièmes concedés par journée de détention.	Retenues des indemnités à leur profit.	Portion restant à la disposition du gouver- nement.	Moyenne des dixièmes non concedés par journée de détention.	Cinquième pour frais d'atelier.	Retenues, amendes, punitions.	Totaux des recettes du Trésor.	pour ORDRE.
8	9	10	11	12	13	14	15
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
0,19 48	5 »	» »	» »	» »	5 80	5 80	» »

TABLEAU N° XX. — Dépenses des condamnés sur le pro

DÉPENSES A LA CANTINE.				Secours aux familles.	Restitutions.	Dépenses accidentelles, ports de lettres, etc.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses (colonnes 4, 5, 6, 7 et 8).
Pain.	Autres aliments.	Objets d'habillement et autres dépenses.	TOTAL.					
1	2	3	4	5	6	7	8	9
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
902 70	6,042 77	5,527 19	12,472 66	281 90	» »	524 75	» »	13,279 31

duit de leur travail et les fonds déposés à leur profit.

DÉPENSES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT.					
Pain et autres aliments.	Objets d'habillement et dépenses acciden- telles.	Autres dépenses.	TOTAL.	PAR L'ADMINISTRATION.		PAR LES FABRICANTS.		Total (colonnes 14, 15, 16 et 17)	Par journée de détention
				Pain.	Autres aliments et boissons.	Pain.	Autres aliments et boissons.		
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
0,07 70	0,06 12	0,00 89	0,14 71	291 62	» »	» »	» »	291 62	0 0032

TABEAU N° XXI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL.		Journées de chômage faute de travail.	Journées de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté de travail.	JOURNÉES DE REPOS.				Journées de maladie.	JOURNÉES DE CELLULE		Journées de salle de discipline.	Total.
en commun.	à l'isolement.			Infirmes, vieillards arrivants, libérés.	Jours fériés	Par prescription médicale.	Expectative d'embarquement.		à l'isolement, sans travail	par punition disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
58,571	»	»	»	917	12,332	780	13,874	2,658	»	1,120	»	90,252

TABEAU N° XXII. — Répartition de la population au 31 décembre 1879, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLANT		Au chômage faute de travail.	Condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté leur travail.	AU REPOS			A l'infirmerie	EN CELLULE		A la salle de discipline.	Total.
en commun.	à l'isolement.			Infirmes, vieillards, arrivants, et libérés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage.		A	A l'isolement, sans travail		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
184	»	»	»	4	4	»	»	»	5	»	197

VI.

COMPTE DES DÉPENSES.

(EXERCICE 1879.)

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

N° des tableaux.

- I. — Dépenses du service des transfèrements.
- II. — Id. des maisons centrales, des pénitenciers agricoles, des maisons de détention et du dépôt de forçats.
- III. — Id. des établissements de jeunes détenus, publics.
- III bis. Id. — — — — — privés.
- IV. — Id. des maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté.
- V. — Personnel des maisons centrales, des pénitenciers agricoles, des maisons de détention, du dépôt de forçats et des établissements publics de jeunes détenus. — Renseignements divers.
- VI. — Id. des maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté. — Renseignements divers.